

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 2025

Convocation du 13/11/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 18

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de novembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de novembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille et DUDÉ Maïté.

Excusé : M. DUDÉ Guillaume

Secrétaire de séance : Mme PETERS Nathalie

DCM2025-11-122 **Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement (CASLD) - convention de prestation de service pour la surveillance de la digue de l'Authion :**
Acte 5.7 : Institutions et vie politique – Intercommunalité

Monsieur l'Adjoint au Maire en charge de la voirie et des terrains rappelle que depuis le 28 janvier 2024, dans le cadre de la compétence GEMAPI « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ainsi qu'Angers Loire Métropole, la Communauté de Communes Baugeois Vallée, la Communauté de Communes Anjou Loire Sarthe, le Communauté de Communes Touraine Val de Loire et la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, doivent assurer la gestion de la digue domaniale du Val d'Authion (80km entre Langeais et les Ponts de Cé), qui reste toutefois propriété de l'État. Cette gestion a été déléguée à l'Établissement Public Loire (EPL), via une convention de délégation de gestion, à l'exception de la surveillance des ouvrages en cas de crue.

Un recours à un minimum de 40 personnes est nécessaire. La communauté d'agglomération n'ayant pas les effectifs suffisants et la connaissance particulière des lieux (31,5km), il est fait appel aux moyens humains des communes immédiatement protégées par la digue.

Le territoire de l'agglomération a été décomposé en 2 secteurs :

- Secteur 1 de Varennes à Saumur (17km)
- Secteur 2 de Saint Martin de la Place aux Rosiers (14,5km)

Dans le cadre de la convention de prestation de service établie par la CASLD, la commune de Brain sur Allonnes mettra à disposition un agent et interviendra sur le secteur 1.

Missions confiées lorsque la cote de la Loire sera entre 3,50m et 5,83m à l'échelle de Saumur :

- Réalisation de visites de surveillance quotidiennes
- Rédaction de compte-rendu suite aux observations réalisées sur le terrain
- Participation aux formations données annuellement par l'EPL
- Participation aux réunions bilan post-crise

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Valide les termes de la convention de prestation de service pour la surveillance de la digue de l'Authion et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Le secrétaire,
Nathalie PETERS



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

